



# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 031-200076883-20231218-20231229-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	45

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2023-12-29	11 décembre 2023	21 DÉC. 2023

Objet de la délibération	Effacement de créances EAU pour surendettement.
--------------------------	---

## Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois et le dix huit décembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 45** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), André GISTAIN (Capens), Pascale VITADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Maurice MORIN (Gratens), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), André COSTE (Mondavezan), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADÉILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysies), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, Bernard COTTET, David COURS, Michel DARIO, Jean-Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Pierre Alain DINTILHAC, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Didier VAUTOUR, Noël VERGE.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Martine VITET.

**Excusés 19** : Jocelyne DI MARE (Bois de le Pierre), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Holger SCHAAK (Forgues), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Thierry QUIOT (Poucharramet).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Philippe BARAS, Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Thierry DESCOINS, Cédric GALEY, Claude HERSANT, Pierre LAGARRIGUE, Jean-Luc REY, Joseph TOFFOLON, Jocelin WIEDERHOLD.

Communauté de communes du Grand Ouest Toulousain : Nadine FIERLEJ.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 031-200076883-20231218-20231229-DE

Bescher  
Levraut

**Objet de la délibération**

**Effacement de créances EAU**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que Madame la Trésorière comptable a fait parvenir au Syndicat deux courriers suite aux commissions de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne :

	DATE JUGEMENT	Site de l'abonné	Montant Eau
1	17/02/2022	SABONNERES	2 012,45 €
2	20/07/2023	POUCHARRAMET	351,94 €
3	20/07/2023	POUCHARRAMET	354,85 €
4	30/09/2023	CAZERES	71,42 €
5	31/03/2021	LAVERNOSE	650,67 €
6	21/10/2023	BOIS DE LA PIERRE	3 425,85 €
7	28/10/2023	SAINTE FOY DE PEY.	911,97 €

Ces dettes, pour un montant total de 7 779,15 euros TTC, doivent être annulées.

Après avoir délibéré, l'Assemblée accepte l'annulation des dettes pour un montant de 7 779.15 €TTC.

Ainsi fait et délibéré,  
A Rieumes, le 18 décembre 2023.  
LE PRESIDENT,





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 031-200076883-20231218-20231230-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	45

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2023-12-30	11 décembre 2023	21 DEC. 2023

Objet de la délibération	Effacement de créances ASSAINISSEMENT pour surendettement.
--------------------------	--

## Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois et le dix huit décembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 45** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), André GISTAIN (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Maurice MORIN (Gratens), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), André COSTE (Mondavezan), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADÉILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysies), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, Bernard COTTET, David COURS, Michel DARIO, Jean-Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Pierre Alain DINTILHAC, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Didier VAUTOUR, Noël VERGE.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Martine VITET.

**Excusés 19** : Jocelyne DI MARE (Bois de le Pierre), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Holger SCHAAK (Forgues), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Thierry QUIOT (Poucharramet).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Philippe BARAS, Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Thierry DESCOINS, Cédric GALEY, Claude HERSANT, Pierre LAGARRIGUE, Jean-Luc REY, Joseph TOFFOLON, Jocelin WIEDERHOLD.

Communauté de communes du Grand Ouest Toulousain : Nadine FIERLEJ.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Monsieur le Président informe l'Assemblée que Madame la Trésorière comptable a fait parvenir au Syndicat deux courriers suite aux commissions de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne :

	DATE JUGEMENT	Site de l'abonné	Montant Ass
1	17/02/2022	SABONNERES	1 143,26
2	20/07/2023	POUCHARRAMET	323,22
3	20/07/2023	POUCHARRAMET	294,57

Ces dettes, pour un montant total de 1 761.05 euros TTC, doivent être annulées.

Après avoir délibéré, l'Assemblée accepte l'annulation des dettes pour un montant de 1 761.05 €TTC.

Ainsi fait et délibéré,  
A Rieumes, le 18 décembre 2023.  
LE PRESIDENT,





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 031-200076883-20231218-20231231-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	45

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2023-12-31	11 décembre 2023	21 DEC. 2023

<b>Objet de la délibération</b>	<b>DM2 Budget ASSAINISSEMENT.</b>
---------------------------------	-----------------------------------

## Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois et le dix huit décembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 45** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), André GISTAIN (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Maurice MORIN (Gratens), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), André COSTE (Mondavezan), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysies), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, Bernard COTTET, David COURS, Michel DARIO, Jean-Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Pierre Alain DINTILHAC, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Didier VAUTOUR, Noël VERGE.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Martine VITET.

**Excusés 19** : Jocelyne DI MARE (Bois de le Pierre), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Holger SCHAACK (Forgues), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Thierry QUIOT (Poucharramet).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Philippe BARAS, Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Thierry DESCOINS, Cédric GALEY, Claude HERSANT, Pierre LAGARRIGUE, Jean-Luc REY, Joseph TOFFOLON, Jocelin WIEDERHOLD.

Communauté de communes du Grand Ouest Toulousain : Nadine FIERLEJ.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

PMB

Objet de la délibération

DM2 - Budget ASS



## DECISION MODIFICATIVE 2

### Budget Assainissement

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	0,00 €	3 300,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-678 : Autres charges exceptionnelles	3 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>3 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 300,00 €</b>	<b>3 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

Ainsi fait et délibéré.  
A Rieumes, le 18 décembre 2023.  
LE PRESIDENT,





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 031-200076883-20231218-20231232-DE

Rechercher

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	45

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2023-12-32	11 décembre 2023	21 DEC. 2023

Objet de la délibération	Révision des participations santé et prévoyance au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.
--------------------------	--

## Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois et le dix huit décembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 45** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), André GISTAIN (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Maurice MORIN (Gratens), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), André COSTE (Mondavezan), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysies), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, Bernard COTTET, David COURS, Michel DARIO, Jean-Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Pierre Alain DINTILHAC, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Didier VAUTOUR, Noël VERGE.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Martine VITET.

**Excusés 19** : Jocelyne DI MARE (Bois de le Pierre), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Holger SCHAAK (Forgues), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Thierry QUIOT (Poucharramet).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Philippe BARAS, Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Thierry DESCOINS, Cédric GALEY, Claude HERSANT, Pierre LAGARRIGUE, Jean-Luc REY, Joseph TOFFOLON, Jocelin WIEDERHOLD.

Communauté de communes du Grand Ouest Toulousain : Nadine FIERLEJ.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).



**Objet de la délibération**

**Révision des participations santé et prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le Syndicat verse la participation aux contrats santé et prévoyance des agents depuis 2013 et que leurs montants actuellement de 60 € maximum par agent et par mois pour la santé et de 12 € par agent et par mois pour la prévoyance n'ont pas été révisés depuis janvier 2020.

Monsieur le Président propose donc d'augmenter les montants de ces participations compte tenu des hausses importantes des cotisations des mutuelles observées ces dernières années.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il propose de porter à 70 € maximum par mois et par agent la participation pour la complémentaire santé et à 15 € par agent et par mois pour la prévoyance.

Il rappelle que ces participations sont versées aux agents qui ont souscrit un contrat avec un organisme de mutuelle labellisé pour la santé et à ceux qui adhèrent au contrat de Convention de participation souscrit par le Siect avec le CDG31/Territoria pour la prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il rappelle par ailleurs que la participation versée aux agents pour la santé ne peut être supérieure au montant de la cotisation acquittée par les agents et correspondant à leur propre couverture à l'exclusion des autres membres de leur famille.

Monsieur le Président indique que la révision des participations proposée a fait l'objet d'un avis du Comité Social Territorial en date du 30/11/2023.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'APPROUVER** les nouveaux montants des participations du Syndicat pour la santé (70€ maximum par agent et par mois) et la prévoyance (15€ par agent et par mois).
- **DE S'ENGAGER** à inscrire chaque année au chapitre 012 les crédits nécessaires au versement de ces participations aux agents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Rieumes, le 18 décembre 2023

LE PRESIDENT,





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

République Française

Envoyé en préfecture le 21/12/2023  
Reçu en préfecture le 21/12/2023  
Publié le  
ID : 031-200076883-20231218-20231233-BF

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
73	73	45

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2023-12-33	11 décembre 2023	21 DEC. 2023

<b>Objet de la délibération</b>	<b>Tarifs Eau 2024.</b>
---------------------------------	-------------------------

**Séance du 18 décembre 2023**

**L'an deux mille vingt trois et le dix huit décembre à 19 heures,**

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC.**

**Présents 45 :** Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), André GISTAIN (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Fabrice MEYER (Fontenilles), Maurice MORIN (Gratens), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), André COSTE (Mondavezan), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADÉILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysies), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, Bernard COTTET, David COURS, Michel DARIO, Jean-Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Pierre Alain DINTILHAC, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Didier VAUTOUR, Noël VERGE.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Martine VITET.

**Excusés 19 :** Jocelyne DI MARE (Bois de le Pierre), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Holger SCHAAK (Forgues), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Thierry QUIOT (Poucharramet).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Philippe BARAS, Eric CASTILLON, Christine CRAYSSAC, Thierry DESCOINS, Cédric GALEY, Claude HERSANT, Pierre LAGARRIGUE, Jean-Luc REY, Joseph TOFFOLON, Jocelin WIEDERHOLD.

Communauté de communes du Grand Ouest Toulousain : Nadine FIERLEJ.

**Secrétaire de séance :** Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

**Objet de la délibération****Tarifs Eau 2024.**

Monsieur le Président propose d'adopter les tarifs des redevances d'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2024, selon les tableaux suivants:

1°) <u>Le prix du mètre cube</u> :	Pour mémoire Tarifs 2023 € HT	Tarifs 2024 € HT	Tarifs 2024 € TTC (5,5 %)
Consommation	1,283	1,283	1,354
Toutes les communes (sauf Cazères et Couladère)	1,271	1,283	1,354
Cazères et Couladère			

2°) <u>La redevance fixe</u> :	Pour mémoire Tarifs 2023 € HT	Tarifs 2024 € HT	Tarifs 2024 € TTC (5,5 %)
Toutes les communes (sauf Cazères et Couladère)	60,20	60,20	63,51
Cazères et Couladère	60,20	60,20	63,51

3°) <u>La location compteur</u> :	Pour mémoire Tarifs 2023 € HT	Tarifs 2024 € HT	Tarifs 2024 € TTC (5,5 %)
Toutes les communes			
15-20 mm	7,50	7,50	7,91
30 mm	18,90	18,90	19,94
40 mm	28,50	28,50	30,07
50 mm	103,60	103,60	109,30
60 mm	103,60	103,60	109,30
80 mm	159,00	159,00	167,75
100 mm	223,00	223,00	235,27

A titre indicatif, les tarifs des redevances prélèvement et pollution pour l'année 2024 appliqués sur les factures pour toutes les communes sont :

- redevance prélèvement : 0,09 € HT/m<sup>3</sup>.
- redevance pollution : 0,33 € HT/m<sup>3</sup>.

Les tarifs de la redevance pollution sont fixés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le tarif de la redevance prélèvement est fixé par le Syndicat des Eaux, en fonction du montant de la redevance prélèvement reversé à l'Agence de l'Eau et calculé à partir des prélèvements d'eau brute dans le milieu naturel.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le l'Assemblée décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition de Monsieur le Président concernant les tarifs eau 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Rieumes, le 18 décembre 2023.  
LE PRESIDENT,

